

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <i>Délibération</i> |
|   | <b>Séance publique du 14 février 2020</b>   | <b>N° 2020-82</b>   |

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

**EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10  
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|   |   |                     |
|---|---|---------------------|
|  | <b>Conseil du 14 février 2020</b>   | <b>Délibération</b> |
|   | Direction générale Valorisation du territoire<br><br><b>Direction du développement économique</b> | <b>N° 2020-82</b>   |

---

**L'Association de gestion du conservatoire national des arts et métiers (AGCNAM) - Aide à l'investissement Immobilier 2020 - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'AGCNAM (Association de gestion du conservatoire national des arts et métiers) dont le siège est à Paris est un établissement national d'enseignement supérieur, de recherche et de culture scientifique et technique, dédié à la formation des adultes tout au long de leur parcours professionnel. Il assure trois missions :

- ◆ la formation professionnelle tout au long de la vie des actifs,
- ◆ la recherche technologique et l'innovation,
- ◆ la diffusion de la culture scientifique et technique.

C'est un établissement de référence de la promotion sociale supérieure du travail, présent dans 157 villes en France et disposant de 9 établissements dont le plus important est situé avec sa direction générale au 351, cours de la Libération à Talence.

Actuellement, il est implanté dans un bâtiment mis à disposition de l'Université (UFR (Unité de formation et de recherche) d'odontologie) par Bordeaux Métropole, la grande partie des enseignements étant dispensée à Talence dans le cadre d'une convention avec l'université de Bordeaux.

En région Nouvelle-Aquitaine, il est géré par une association rassemblant à la fois industriels et pouvoirs publics.

Il forme chaque année 65 000 actifs qui obtiennent un diplôme d'Etat, de la licence au doctorat ou un titre d'ingénieur, et ce, en parallèle de leur emploi. Au niveau de notre région, 3 500 actifs sont formés chaque année et peuvent ainsi pérenniser leurs parcours professionnels.

**I - Une convergence d'objectifs entre Bordeaux Métropole et l'AGCNAM :**

a) **Dans le domaine de l'emploi :**

**L'AGCNAM** participe activement au développement de l'emploi sur notre territoire et ce, de plusieurs manières :

- ◆ par l'employabilité des salariés sur le territoire : c'est un outil de l'adaptation des compétences des salariés aux mutations technologiques et sociales,

- ♦ par l'usage des outils numériques dans la pédagogie de l'AGCNAM ce qui permet de rendre les formations accessibles au plus grand nombre, en offrant des réponses variées aux contraintes des publics,
- ♦ par le développement du e-learning (apprentissage par le moyen d'Internet), permettant aux femmes d'accéder autant que les hommes aux formations de l'AGCNAM en les conciliant avec leurs responsabilités professionnelles et familiales,
- ♦ par la délivrance de diplômes d'ingénieurs issus des 12 spécialités en Nouvelle-Aquitaine avec une nouvelle spécialité créée cette année en informatique (parcours Big data et Intelligence artificielle), diplômes très demandés et recherchés dans notre région et notre territoire.

#### **b) Dans le renforcement de la croissance numérique :**

La Cité numérique située sur la commune de Bègles est un lieu dédié à l'économie numérique. Elle a vocation à devenir un pôle d'excellence économique, culturelle et sociétale fondé sur les usages numériques. Le concept s'appuie sur un système productif local qui fédère les énergies régionales et regroupera en un même lieu, les agences Unitec, French Tech Bordeaux Métropole, des centres d'innovation : couveuse, pépinière, co-working, hôtel d'entreprises, des entreprises, des écoles, etc.....

L'AGCNAM quant à elle dispose d'une expérience réussie dans le soutien à l'économie numérique via son Ecole nationale du jeu et des médias interactifs numériques, située à Angoulême.

Les domaines d'applications sont divers comme par exemple : le loisir (jeux vidéo, cinéma), la publicité (marketing digital) ou l'industrie (réalité virtuelle, réalité augmentée).

En outre, c'est le 1<sup>er</sup> établissement du supérieur producteur de MOOC (Massive open on line course) - formations interactives en ligne, ouvertes à tous – Cette technologie innovante dans les méthodes pédagogiques, permet d'immerger son utilisateur dans des situations professionnelles modélisées (Réalité virtuelle – VR).

Dès lors, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine ont choisi d'associer l'AGCNAM au projet phare du développement de l'économie numérique et de la dynamique French-Tech à la Cité Numérique.

Ce projet de l'AGCNAM à la Cité numérique vise à :

- renforcer l'action de l'AGCNAM au service du développement économique et de la filière numérique,
- regrouper les personnels permanents de l'AGCNAM, les intervenants vacataires et les élèves sur un même site pour faciliter les échanges, de disposer de salles de cours adéquates et enfin d'avoir accès au site facilement grâce au transport en commun.

#### **II - La mise en place d'un dispositif de soutien à l'entrepreneuriat :**

L'AGCNAM proposera le déploiement d'un dispositif appelé ARDAN (Action régionale pour le développement d'activité nouvelle) dédié à l'accompagnement de la croissance des TPE (Très petites entreprises).

Il consiste à accompagner les dirigeants des TPE (Toutes petites entreprises) porteurs de projet de développement en intégrant un demandeur d'emploi qui va devenir pilote du projet aux côtés du dirigeant. Ce dispositif est implanté dans plusieurs régions, avec de très bons résultats (80 % de création d'activités et 70 % création d'emplois pour 800 TPE accompagnées chaque année).

Ainsi l'écosystème Cité numérique pourrait proposer ce dispositif aux TPE présentes puisque ces dernières sont issues du monde de l'innovation (entreprises innovantes, pépinières incubateurs).

#### **III - Descriptif du projet et financement :**

L'AGCNAM a bâti un projet (pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020) sur la base de 970 m<sup>2</sup> permettant d'accueillir à la fois les personnels et 9 salles de cours. Ces surfaces seront complétées par des locations de salle à la Cité numérique ou à Talence.

Pour ce faire, la Région Nouvelle-Aquitaine a acquis un lot C4, d'une surface de 708 m<sup>2</sup> qu'elle aménagera et mettra à disposition l'AGCNAM.

De son côté, l'AGCNAM a acquis en propre un lot C3 d'une surface de 260 m<sup>2</sup> complémentaires qui devra être

aménagé pour la poursuite de ses activités. C'est sur ce lot C3 que porte la demande de subvention formulée par l'AGCNAM à Bordeaux Métropole.

**Plan de financement :**

| En euros (€) HT                       |                                 |  |  | Budget Prévisionnel |
|---------------------------------------|---------------------------------|--|--|---------------------|
|                                       |                                 |  |  | 2020                |
| <b>EMPLOIS</b>                        |                                 |  |  |                     |
| <b>Investissements</b>                |                                 |  |  |                     |
|                                       | Constructions                   |  |  | 495 167             |
|                                       | Installations, aménagements     |  |  | 768 521             |
|                                       | Matériels, outils de production |  |  | 208 333             |
|                                       |                                 |  |  |                     |
| <b>TOTAL EMPLOIS</b>                  |                                 |  |  | <b>1 472 021</b>    |
| <b>RESSOURCES</b>                     |                                 |  |  |                     |
| <b>Apports en Fonds propres</b>       |                                 |  |  | 420 033             |
| <b>Emprunts à moyen ou long terme</b> |                                 |  |  |                     |
|                                       | obtenus                         |  |  | 375 000             |
| <b>Aides</b>                          |                                 |  |  |                     |
|                                       | Bordeaux Métropole              |  |  | 153 704             |
|                                       | Région                          |  |  | 523 284             |
|                                       |                                 |  |  |                     |
| <b>TOTAL RESSOURCES</b>               |                                 |  |  | <b>1 472 021</b>    |

Sur un budget prévisionnel total de 1 472 021 € HT, les dépenses qui peuvent être retenues dans l'assiette de l'aide correspondent au poste « constructions » pour un montant éligible de 495 167 € HT.

Bordeaux Métropole qui a été sollicité pour un montant de 153 704 € HT se propose de soutenir l'AGCNAM dans son projet d'aménagement immobilier du Lot C3 à hauteur de 99 033 €, ce qui représente 20 % de l'assiette éligible d'un montant de 495 167 € HT.

Il appartiendra au demandeur de recalculer son budget prévisionnel sur ces bases

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2,

**VU** le décret n° 2007-1282 du 28 août 2007,

**VU** le SRDEII ( Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) adopté le 16 décembre 2016, comportant un volet métropolitain,

**VU** la délibération n° 2016/754 du 16 décembre 2016 relative à l'adoption de la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'action menée par l'AGCNAM dans le domaine de la formation et de l'innovation participe et répond ainsi aux besoins en recrutement des entreprises du territoire,

## DECIDE

**Article 1 :** d'attribuer une subvention d'investissement de 99 033 € en faveur de l'AGCNAM, dans son projet d'aménagement de ses nouveaux locaux situés à la Cité numérique à Bègles.

**Article 2 :** d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent à cette subvention.

**Article 3 :** d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2020 : chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

|  |   |
|--|---|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b><br><b>19 FÉVRIER 2020</b> | Pour expédition conforme,<br><br>le Vice-président,<br><br>Monsieur Nicolas FLORIAN |
| <b>PUBLIÉ LE :</b><br><b>19 FÉVRIER 2020</b>             |   |